



Déposé au Greffe

le 20 JUL. 2012

sous le N° 8356

RCS N° 92 6965

**CM-CIC IMMOBILIER**

Société par Actions Simplifiée au capital de 31 137 360 euros  
Siège social : 2 Rond-Point des Antons – 44700 ORVAULT  
RCS NANTES B 388 291 429

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 5 JUIN 2012**

L'an deux mille douze et le cinq juin à 9h30,

La « **BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL** » Société anonyme au capital de 1.326.630.650 Euros dont le siège social est à STRASBOURG 67000 - 34 rue Wacken immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le n° 355.801.929, représentée par Monsieur Joseph ARENAS,

associé unique de la société CM-CIC Immobilier, Société par Actions Simplifiée au capital de 31 137 360 euros Siège social : 2 Rond-Point des Antons – 44700 ORVAULT RCS NANTES B 388 291 429,

En présence de M. Alain TETEDOIE, Président de la Société,

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- la nomination d'un nouveau Président,
- le remplacement d'un membre du Conseil.

**PREMIERE DECISION**

M. Alain TETEDOIE, Président de la société, a fait part de son souhait d'être le représentant permanent de l'actionnaire unique, dans le cadre où celui-ci occuperait la Présidence de la société.

En conséquence, l'associé unique prend acte de la fin du mandat de M. Alain TETEDOIE pour son propre compte, et décide d'être, à compter de ce jour, Président de la société pour la durée du mandat restant à courir de M. Alain TETEDOIE, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Conformément à l'article 13-1 des statuts, l'associé unique décide de désigner M. Alain TETEDOIE en qualité de représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, dans le cadre de son mandat de Président de la société.

**DEUXIEME DECISION**

M. Jean-Marie BAGUET a fait part à l'associé unique de son souhait de mettre fin au mandat de membre du conseil de surveillance de CM-CIC Immobilier, dans le cadre de l'évolution de ses fonctions, et propose de nommer en remplacement M. Vincent BIRAUD, qui lui succède dans ses fonctions. L'associé unique et le Président remercient M. Jean-Marie BAGUET pour son implication dans le cadre de ce mandat.

En conséquence, l'associé unique décide de nommer M. Vincent BIRAUD en qualité de membre du conseil de surveillance en remplacement de M. Jean-Marie BAGUET, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

La BFCM  
Monsieur Joseph ARENAS



